

NEGOCIATION PARITAIRE SUR LA REPRESENTATIVITE

L'UPA refuse l'exclusion de l'artisanat et des petites entreprises

L'UPA a refusé de signer un accord qui exclut du dialogue social 92 % des entreprises françaises.

Les salariés et les employeurs de l'artisanat et des petites entreprises représentent une part de plus en plus importante de l'économie. 53% des salariés en France travaillent dans une entreprise de moins de 50 personnes. De 1981 à 2008, l'artisanat seul a plus que doublé en effectif, passant de 1,2 million à 2,5 millions de salariés. Or on constate un déséquilibre entre le poids de ces catégories d'entreprises, et leur représentation. Par exemple, 90% des acteurs de la métallurgie sont des petites entreprises, alors qu'aujourd'hui, seule l'UIMM⁽¹⁾, dirigée par les représentants de grands groupes, parle en leur nom.

Face à cette aberration, l'UPA avait pris l'initiative, dès 2001, de négocier et d'aboutir avec les cinq syndicats de salariés à un accord permettant de développer dans l'artisanat le dialogue social au niveau des branches professionnelles et de l'interprofession. En effet, chaque artisan et chaque chef de petite entreprise ne peut pas à la fois bien faire son métier, et consacrer du temps à se former et à participer à la négociation sociale au sein de sa propre entreprise.

Cet accord du 12 décembre 2001, porteur d'un principe essentiel, celui de la mutualisation du coût et des moyens, est déjà appliqué dans toutes les professions de l'alimentation. Il est urgent qu'il soit étendu à toutes les branches de l'artisanat.

Dans la négociation qui vient de se dérouler dans la nuit du 9 au 10 avril, il était indispensable que son principe soit reconnu. L'UIMM et la FFB⁽²⁾ ont fait barrage. Leur attitude est difficilement justifiable, sauf à retenir les pratiques financières occultes de la première faisant actuellement l'objet d'une instruction judiciaire. Et le recours de la seconde à d'astucieux montages lui permettant de financer ses structures sur le dos d'organismes ayant d'autres objets que le financement d'une organisation professionnelle.

Devant l'échec de la négociation sur ce sujet, il appartient au gouvernement de reprendre l'initiative. La situation actuelle est si préoccupante pour les salariés et les employeurs de l'artisanat et des petites entreprises, que le Président de l'UPA tiendra une conférence de presse le mercredi 16 avril à 12h30 au siège de l'UPA.

⁽¹⁾ Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

⁽²⁾ Fédération Française du Bâtiment